



La construction du presbytère de Coussac- Bonneval en Haute-Vienne

Un projet disputé.

Auteur : Yves Delassis
yves.delassis@free.fr
01/07/2018
V 1.1

Table des matières

INTRODUCTION	2
HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION	2
LES PLANS.....	5
SOURCES.....	11

INTRODUCTION

Sous l'ancien régime si le curé était le chef spirituel de la paroisse, les aspects temporels étaient gérés par la « *fabrique* », une assemblée de paroissiens élus par la communauté. La fabrique était présidée par un syndic fabricien, le plus souvent un notable ou un paysan riche, car la charge nécessitait des capacités administratives et impliquait des responsabilités financières personnelles. Les paroissiens devaient le logement au curé que la fabrique était chargée de lui assurer.

Jusqu'aux années 1760-1770 ce logement était loué aux frais de la fabrique qui prélevait un impôt dédié à cet effet.

Ainsi à Coussac-Bonneval en 1760 la maison au coin de la rue de la Fontaine du Cellier qui appartenait alors au Sr Jean Salvanet était louée pour le curé.

A partir de 1770 toutes les paroisses de la région se décident tour à tour à construire des presbytères pour donner un logement fixe à leur curé. Ce mouvement semble avoir été favorisé sinon initié par le pouvoir royal puisque, comme nous allons le voir, le curé de Coussac en appelle à l'Intendant de Limoges pour forcer ses paroissiens à lui fournir ce logement permanent.

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION

En 1776 le curé Yrieix Imbert, issu d'une famille bourgeoise coussacoise, transmet à l'intendant de Limoges une requête pour forcer les habitants de la paroisse à lui procurer un logement fixe.

L'Intendant appuie cette requête et enjoint aux paroissiens de s'exécuter.

Le syndic fabricien est alors Jean Paignon, meunier au moulin de la Cotte.

Nous avons un acte notarié de 1774 qui constate que les habitants ont refusé de se rendre à une assemblée convoquée par le curé. Le motif de la réunion n'est pas indiqué mais il n'est pas impossible qu'il eût été de statuer sur la fourniture de ce fameux presbytère, demande que les habitants contribuables n'étaient sans doute pas pressés de satisfaire.

L'assemblée du 7 janvier 1776

Cette assemblée réunit suivant la coutume les paroissiens à la sortie de la messe dominicale et fait l'objet d'un procès-verbal dressé par le notaire. Mr de Bonneval s'est fait représenter par son avocat, tous les autres nobles et bourgeois sont présents ainsi qu'un nombre important de paysans, constituant selon la formule de l'époque « *la plus saine et majeure partie des propriétaires et possédants de la paroisse* » qui seront mis à contribution pour financer le projet.

L'assemblée conclue que la solution la plus économique est d'acheter une maison déjà existante plutôt que de faire une construction neuve, pour laquelle on a d'ailleurs beaucoup de mal à trouver un terrain disponible.

Il se trouve que les frères Aragon, propriétaires au bourg, possèdent deux maisons contiguës qu'ils ont mises en vente et qui réunies pourraient faire l'affaire. Il s'agit probablement de maisons situées dans l'actuelle rue d'Albret. Le curé donne son accord à condition que les maisons, sans doute en mauvais état, soient réparées au frais de la paroisse.

Le coût des deux maisons est de 2172 livres plus les réparations.

Les frères Aragon acceptent de vendre à condition qu'on les paye dans les quinze jours à venir.

Mais comme l'argent n'a pas été levé et que le montant des réparations n'est pas encore connu, il n'est pas possible de réunir la somme dans ce délai. Les frères Aragon menacent de céder les maisons à d'autres acquéreurs.

Six bourgeois de Coussac, Jean Paignon avocat, Pierre Imbert de la Boisseille, Bernard Imbert, Jean Dedin Laporte, Maître Pierre Bouty, Sr Pierre Guilhaumaud, s'accordent pour emprunter 3200 livres pour avancer l'argent. Un rôle d'imposition proportionnel « aux facultés de chacun des possédants » de la paroisse sera créé pour les rembourser.

Finalement ce plan sera abandonné en raison de « difficultés », sans que l'on sache exactement les quelles. Peut-être que les emprunteurs n'ont pu réunir les fonds ou l'Intendant de Limoges a refusé de valider le plan.

Les maisons Aragon seront finalement vendues sous seing privé au Sr Maleix en Février de la même année pour se libérer d'une hypothèque (AD19 C1132) . L'impatience des frères Aragon était sans doute due à des soucis financiers.

L'assemblée du 31 mars 1776

L'achat des maisons Aragon ayant échoué, le curé, toujours appuyé par l'Intendant revient à la charge et demande une nouvelle assemblée qui se tient le 31 mars, à la sortie de la messe. Le syndic Jean Paignon fait part de l'échec de la solution Aragon. Le sieur Imbert de la Boisseille propose alors de vendre sa maison, sa grange et le petit jardin pour la somme de 2000 livres. Il s'agit très probablement de la maison contigüe à l'Hôtel des Voyageurs face à la place de l'église. Le curé Imbert accepte cette solution, toujours à condition que l'on procède aux réparations nécessaires. Tout le monde est d'accord, les conditions de paiement sont agréées et le syndic est mandaté pour effectuer l'achat, sous réserve de l'approbation de Mr l'Intendant qui devra approuver la création d'un rôle d'imposition dédié.

La vente est conclue devant le notaire Maleyx le 07/07/1776 après approbation de l'Intendant. L'affaire semble donc réglée.

Mais ce n'était pas le cas. Nous manquons de documents sur ce qui s'est passé à la suite de cette vente mais nous retrouvons tous les protagonistes en décembre 1777.

Sans que l'on sache pourquoi l'achat de la maison Laboiselle a été annulé et cette propriété est retournée à son ancien propriétaire. Des discussions animées ont continué et l'option d'une construction neuve sur l'emplacement actuel du presbytère qui servait de foirail a été mise en avant. L'Intendant de Limoges a alors chargé Martial Chateau architecte à Limoges d'établir les plans de ce nouveau bâtiment.

Les assemblées des 7 et 8 décembre 1777

Une nouvelle assemblée est convoquée pour le 7 décembre 1777 dans un climat semble-t-il assez houleux. L'architecte doit y présenter son projet. Il commence par rappeler les difficultés qu'il a eu pour s'accorder avec les différentes factions de la population qui lui ont coûté, dit-il, beaucoup d'efforts.

Finalement il présente son plan en trois vues telles que présentées ci-dessous et invite les habitants à délibérer.

Les opposants au projet, menés par les Seigneur Brachet de la Bastide, Authier de Lambertie, et Léonard Parouteau, Jean-Baptiste Roque, Etienne Blondy, Pierre Imbaud, Jean Ferminet, Gabriel Chauffaille, Louis Lapeyroux, Jean Pouriaux et François Bouzonie font valoir leurs arguments. Ils font remarquer que la construction, presque collée à l'église gênerait pour faire les réparations de celle-ci

et surtout que l'on avait besoin de l'espace pour continuer à y tenir les foires et mener les célébrations publiques.

Les partisans du projet, parmi lesquels les sieurs Imbert, Guilaumaud, Paignon, Noël Royer, et Annet Cubertafon font remarquer qu'il n'est pas possible de trouver un meilleur endroit pour l'édification. Impossible de trouver un accord, et une nouvelle réunion est convoquée pour le lendemain, sous les protestations de l'architecte Chateau qui pense qu'il perd beaucoup de temps.

Le lendemain 8 décembre 1777

Les opposants de poids, les seigneurs de Brachet et Authier de Lambertie ne sont pas présents et les Sieurs Combescot de Marsaguet et Imbert de la Boisseille sont venus renforcer le camp du oui. Chateau représente son projet. Les partisans font remarquer que si l'on continue à tergiverser la totalité du budget sera gaspillé en frais et études. La décision d'accepter le projet est alors prise. Martial Chareau s'engage à réaliser la construction suivant le plan qu'il a présenté dans un délai maximum de 18 mois et pour la somme de 6000 livres. La réception sera faite en présence d'experts du bâtiment.

Il s'agit d'une somme importante. En comparaison, la maison Laboisserie bien qu'étant de grande dimension était vendue pour 2000 livres. D'ailleurs en 1784 les habitants qui se plaignent de l'état déplorable des quatre routes d'accès au bourg proposent un impôt spécial de 3000 livres pour les réparer et supplient l'Intendant de compléter le budget, rappelant qu'ils ont été « *prodigieusement écrasés* » par l'imposition requise pour la construction du presbytère.

Réception du Presbytère Le 30 novembre 1779

L'architecte Chateau ayant terminé la construction, les habitants sont réunis par faire la réception des travaux en sa présence. Contrairement à ce qui était spécifié dans le contrat aucun homme de l'art n'est présent lors de cette réception, ce qui aura des conséquences.

Brachet de la Bastide, opposant au projet s'est joint aux autres habitants qui y était favorables. Les discussions sur l'opportunité du projet ont peut-être repris puisque Chateau est obligé de leur rappeler qu'ils ne sont là que pour vérifier la conformité de sa construction. On constate que ce projet n'a que trop duré et qu'il faut en finir. Le groupe veut néanmoins s'assurer de l'accord du curé Yrieix Imbert qui est invité à participer à la visite.

La visite de l'édifice ne révèle pas de défauts majeurs. On constate la conformité au plan, à l'exception de quelques finitions intérieures et du pavage extérieur sur 6 pieds de large que Chateau s'engage à faire, ainsi que l'emport des déblais.

L'architecte s'engage aussi à réparer à ses frais les défauts ou dérèglements majeurs qui apparaîtraient pendant une année à compter du jour de la réception.

Le curé accepte le logement et demande la permission de faire construire à ses frais des murs au deux coins du presbytère et qui s'appuieront sur l'église, afin de se fermer chez lui, ainsi qu'une grange dans l'enceinte. Il s'agit du mur sur la place de la poste et de la grange attenante au presbytère.

PV des défauts constatés dans la réalisation du presbytère 4 janvier 1781

Aucun expert n'a participé à la visite de réception en 1779. Des malfaçons vont rapidement apparaître.

Le curé Imbert mécontent, fait appel au sénéchalat de Limoges pour assigner l'architecte Chateau. Le Lieutenant Général accuse réception le 29 décembre 1780. Dans sa requête le Curé n'hésite pas à mettre en cause l'honnêteté de l'architecte et regrette d'avoir donné son agrément lors de la réception. Il demande que soit procédé à une expertise du bâtiment en présence de Chateau et de

Guillaumaud le nouveau syndic de la fabrique, qui cherche à ne pas trop s'engager pour l'une ou l'autre partie. Etienne Pichon architecte de St Yrieix est commis comme expert.

Chateau fait répondre que sa garantie d'un an courrait jusqu'au 1^{er} décembre 1780 et est donc terminée depuis un mois. Il déclare ne plus être concerné par cette affaire et ne se présente pas.

L'expert Pichon découvre effectivement plusieurs malfaçons dont :

- Le pavage du vestibule est fait avec de mauvaises pierres
- Les planchers ont été fait avec du bois blanc qui commence déjà à s'effriter
- Les tuiles de la couverture sont de mauvaise cuisson et devront être changées
- De même pour les encadrement des fenêtres
- Le tuyau de la cheminée est trop court
- Les murs bien que d'un aplomb correct sont trop minces par rapport à la hauteur et risquent de se lézarder.

Nous ne connaissons pas la suite qui a été donnée à cette affaire, au coût très élevé, qui semble avoir suscité beaucoup de polémiques et dont les ressorts et intérêts particuliers nous échappent aujourd'hui. Il est notamment étonnant qu'aucun expert n'ait participé à la réception. Peut-être par négligence lassitude ou compromission. On est également surpris que l'expertise ayant mis en évidence les malfaçons n'ait eu lieu qu'un mois précisément après la fin de la garantie.

Mais 240 ans plus tard le presbytère est toujours debout et a logé tous les curés successifs de Coussac jusqu'à la fin du XXème siècle.

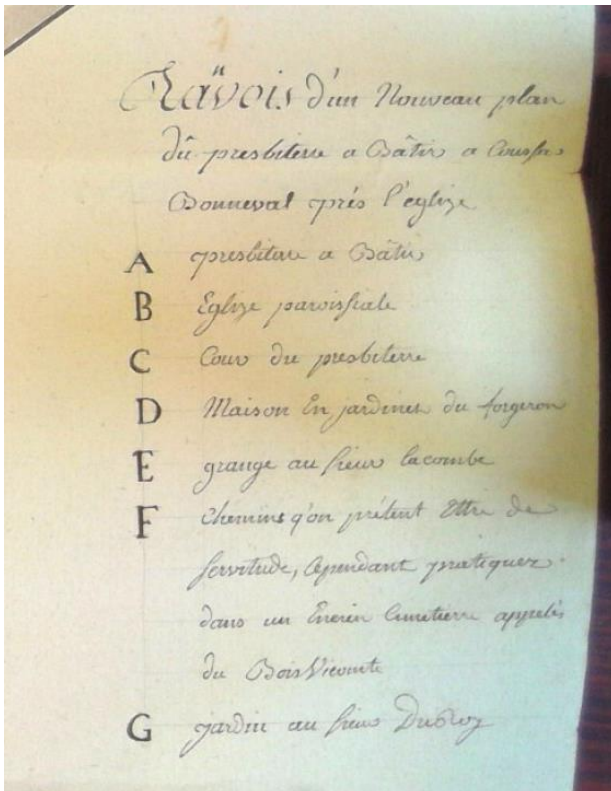
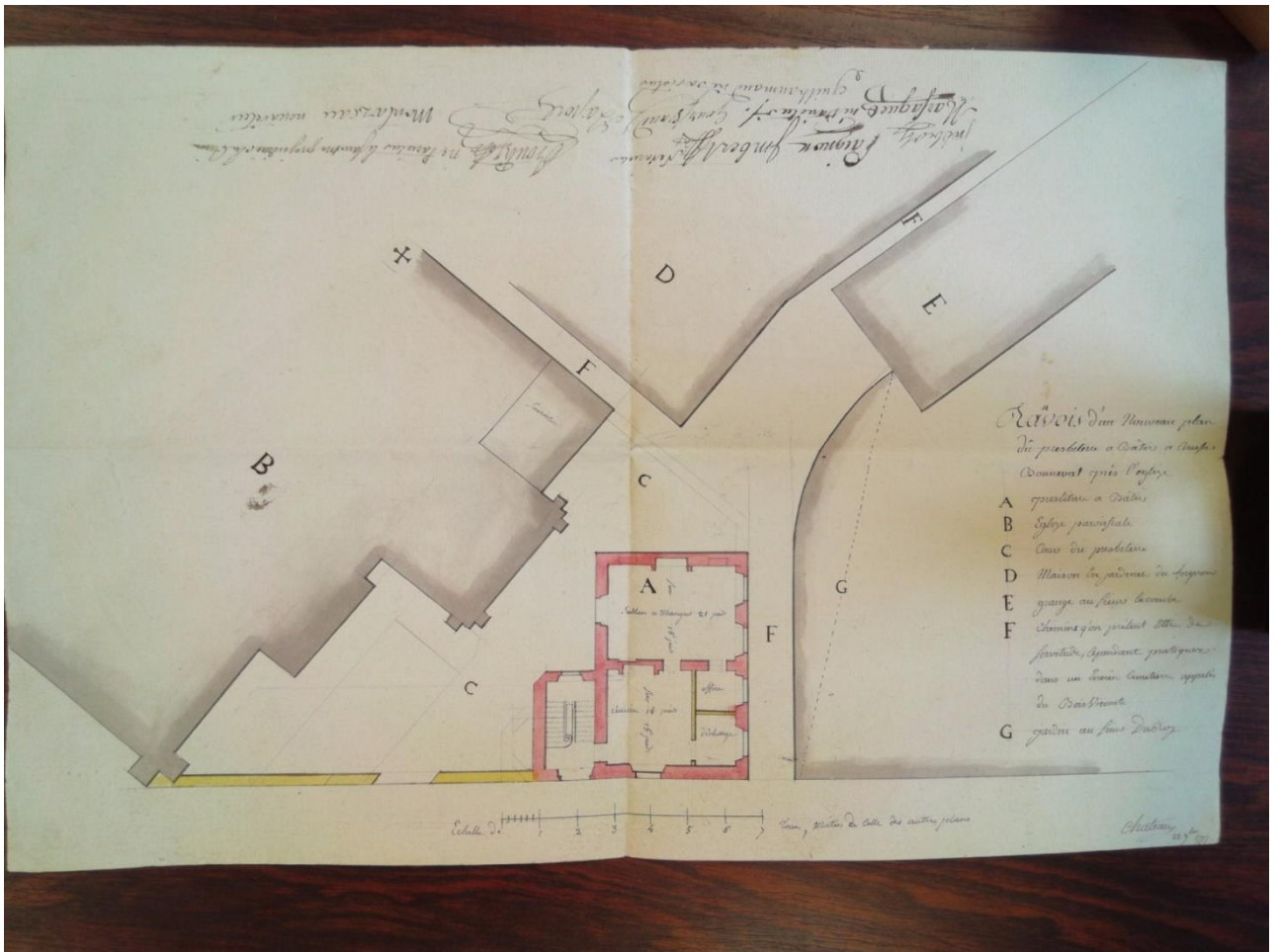
On peut encore constater que sa façade extérieure est conforme au plan réalisé par l'architecte Chateau.

LES PLANS

Nous avons la chance de posséder encore les plans réalisés par l'architecte Martial Chateau en 1777 et conservés par les AD87 dans le fond des archives du notaire Maleyx.

Nous les reproduisons ci-dessous.

Plan d'implantation du presbytère



Plan d'implantation du presbytère.

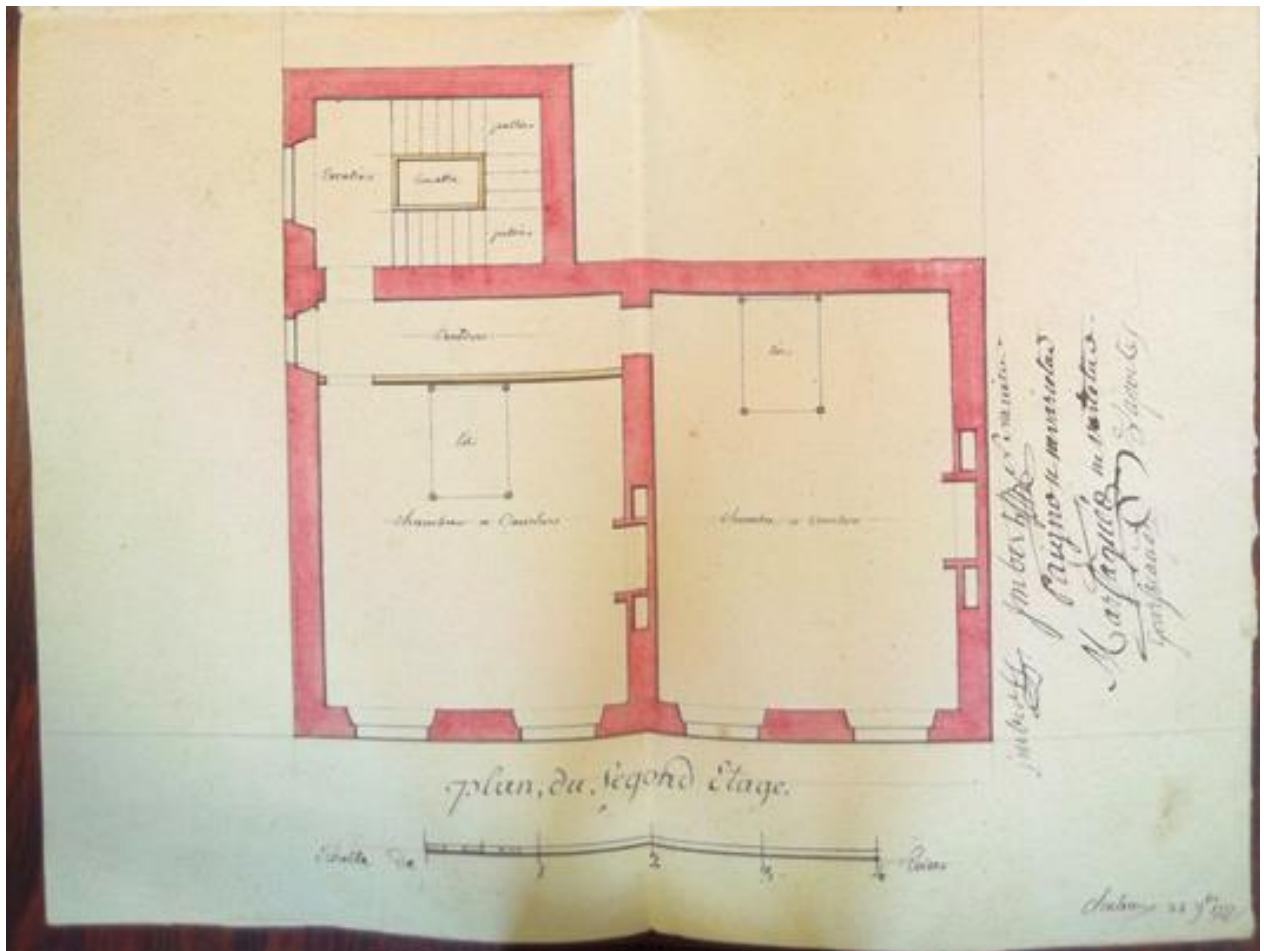
La légende est particulièrement intéressante car l'item « F » indique que le chemin public est en fait un ancien cimetière appelé du Boisvicomte.

Cela confirme l'existence d'un petit cimetière à proximité immédiate de l'église, distinct du grand cimetière autour de la lanterne des morts sur l'actuelle place de la Mairie.

L'appellation Boisvicomte mériterait d'être éclaircie. Est-elle liée aux patronyme et toponyme Boisvicomte, présent sur la paroisse, ou une déformation d'une référence au vicomte de Limoges qui était anciennement seigneur du lieu ?

Un autre texte cite aussi le cimetière de Soirat à proximité. S'agit-il du même cimetière ou d'un troisième ?

Plan du second étage



Plan du rez-de-chaussée et du premier étage

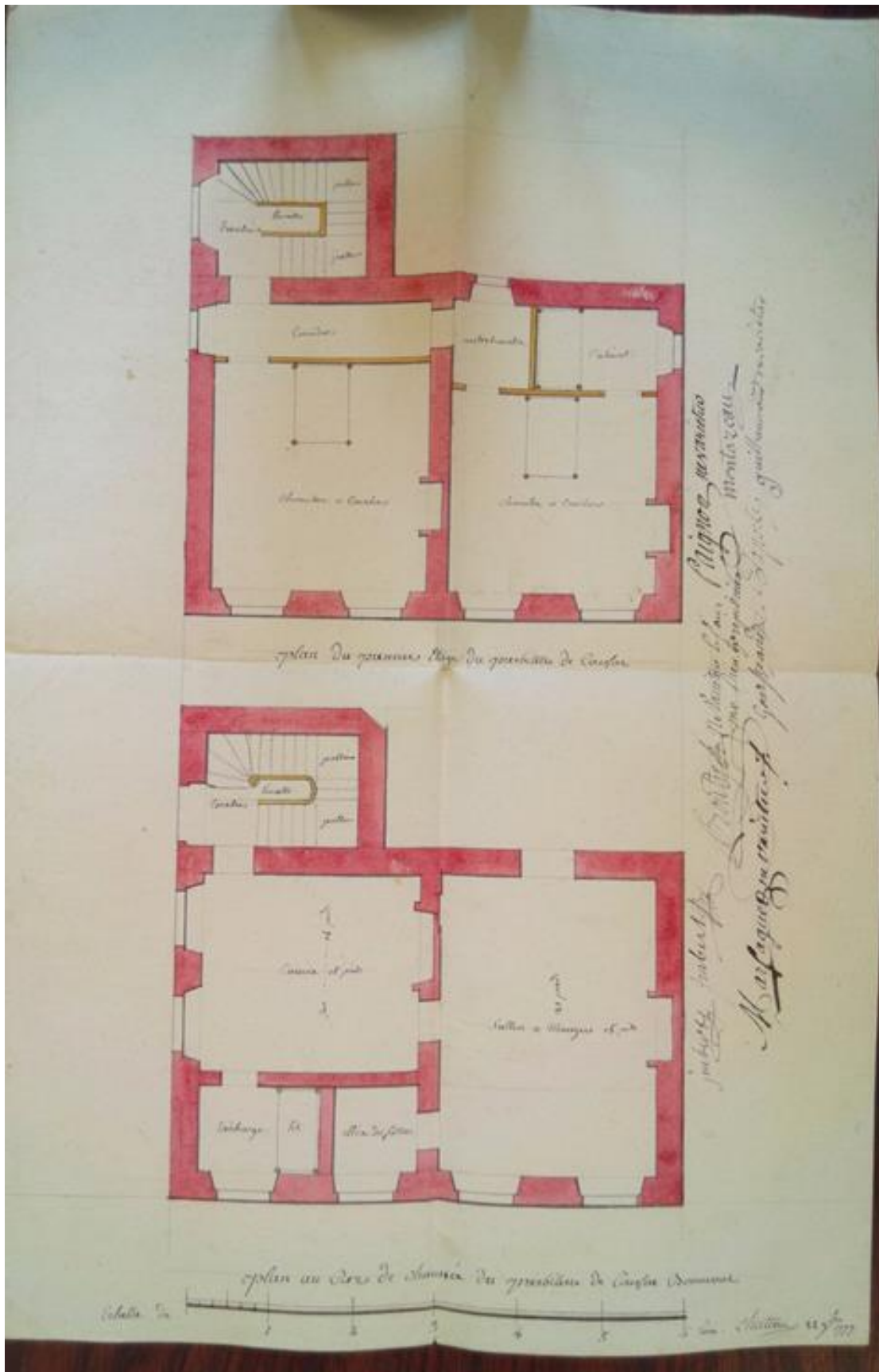


Photo actuelles des façades Sud et Ouest



Grange et mur faits construire par le curé Imbert

On voit sur le plan que les encadrements des fenêtres étaient prévus en briques et le PV de réception nous indiquent qu'ils ont été réalisés de cette façon. Or actuellement il sont en pierres.

L'expertise de Pichon réalisée en 1781 indique que ces briques étaient de mauvaise qualité et devaient être changées. On peut supposer que c'est pour cette raison que les encadrements ne sont plus en briques.

L'entrée actuelle est située au milieu de la façade et non sur la gauche comme sur le plan. Il n'y a pas trace dans la maçonnerie d'éventuelles modifications tardives sur la façade. Il faut donc penser que le bâtiment a été réalisé tel que nous le voyons aujourd'hui.

Maison Salvanet de la rue de la Fontaine du Cellier qui était louée au curé avant la construction du presbytère



SOURCES

[Archives départementales de la Haute-Vienne](#)

Archives notariales série 4 E 64 Maleyx Notaire à Coussac-Bonneval